



## Bois contrôlé FSC

La vérification bois contrôlé FSC (Controlled Wood — CW) permet d'assurer que 100 % de la fibre vierge que contiennent des produits étiquetés FSC provient de sources vérifiées et approuvées.

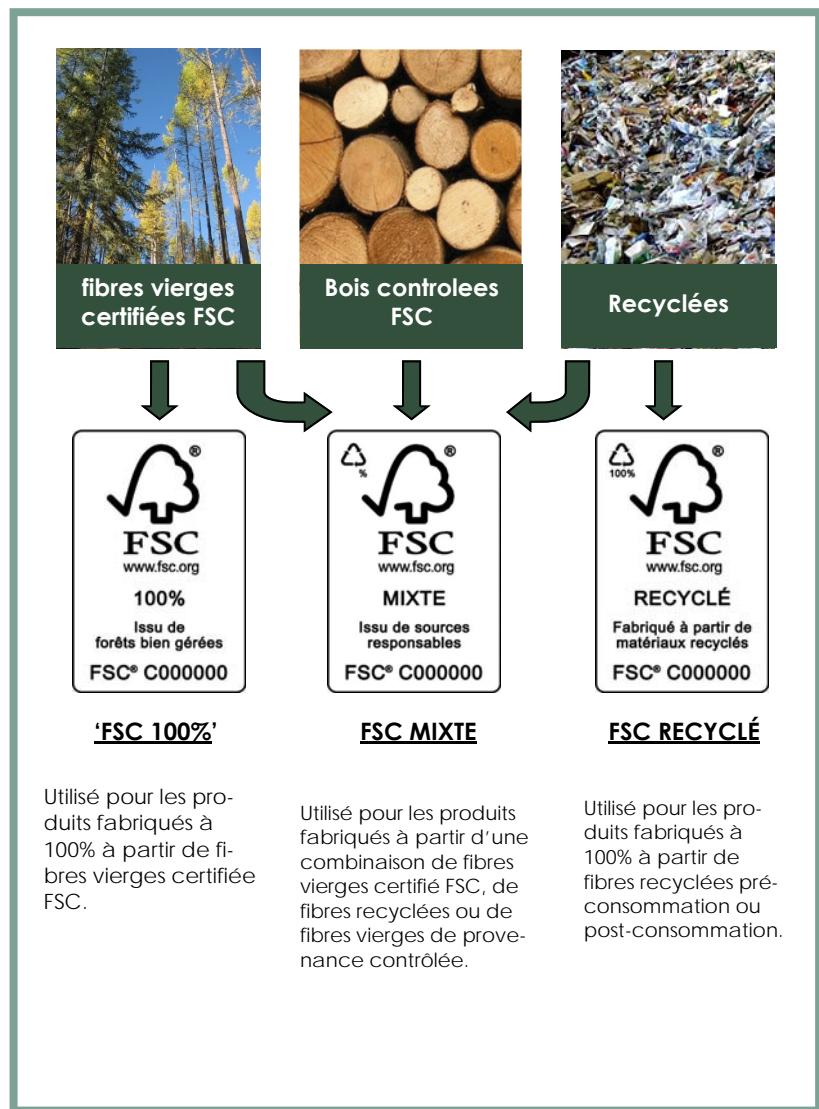
Le FSC est le système de certification forestière connaissant la plus forte croissance mondiale. Cependant, plusieurs forêts ne répondent toujours pas aux normes du FSC en matière de forêts en santé et de communautés florissantes. Puisque certains produits (ex. : papiers, contreplaqués) sont fabriqués de fibre provenant de plusieurs sources différentes, le FSC a établi des exigences rigoureuses concernant les types, les quantités et les procédés utilisés pour mélanger des fibres provenant de différentes sources. Ces exigences sont énoncées dans la norme du FSC en matière de chaîne de traçabilité (FSC-STD-40-004 v2).

Les normes du FSC en matière de bois contrôlé (FSC-STD-40-005 et FSC-STD-30-010) définissent les exigences minimales que les forêts et les fibres non certifiées doivent satisfaire avant de pouvoir être mélangées, dans des circonstances très encadrées, à des fibres certifiées FSC ou recyclées.

Pour qu'une fibre se qualifie à la norme du FSC en matière de bois contrôlé, elle doit provenir d'une forêt vérifiée par des auditeurs indépendants et approuvée, au terme d'un audit sur le terrain ou d'une évaluation des risques, comme non controversée.

Le **bois contrôlé FSC** a été vérifié et validé NE PAS provenir de forêts :

1. Récoltées illégalement;
2. Récoltées en violation de droits traditionnels ou civils;
3. Dans lesquelles des valeurs de conservation importantes sont menacées;
4. Qui sont converties en plantations ou en territoires à vocation non forestière;
5. Où sont plantés des arbres génétiquement modifiés.





## Comment acheter du bois contrôlé FSC?

Il faut vérifier qu'une fibre non certifiée est conforme à la norme de FSC en matière de bois contrôlé (exigences CW dans le cas d'une société dont la chaîne de traçabilité a été certifiée par le FSC). Il faut aussi que : i) la fibre d'approvisionnement ne provienne pas d'une forêt certifiée FSC et ne soit pas recyclée; ii) la fibre non certifiée soit mélangée à la fibre certifiée et recyclée; et iii) le produit vendu fasse l'objet d'une déclaration de contenu FSC.

Pour vérifier qu'une fibre non contrôlée se qualifie comme bois contrôlé, les sociétés doivent avoir recours à l'une des méthodes suivantes :

1. Acheter la fibre d'une FORÊT vérifiée par un organisme de certification indépendant qui en certifie la conformité à la norme du FSC en matière de bois contrôlé (FSC-STD-30-010)
2. Acheter de la fibre « de bois contrôlé FSC » d'une SOCIÉTÉ dont la chaîne de traçabilité a été certifiée et qui a été trouvée conforme, par un organisme de certification indépendant, à la norme du FSC en matière de bois contrôlé (FSC-STD-40-005). La liste des sociétés dont la chaîne de traçabilité a été certifiée et dont le bois contrôlé a été vérifié se trouve à l'adresse [www.info.fsc.org](http://www.info.fsc.org).
3. Mener une ÉVALUATION DES RISQUES DE BOIS CONTRÔLÉ (voir l'encadré) de tous les fournisseurs de fibre non certifiée. Cette évaluation doit être vérifiée par un organisme de certification indépendant pour assurer le respect de la norme du FSC en matière de bois contrôlé (FSC-STD-40-005). La désignation « à risque faible » doit être attribuée à toute fibre non certifiée qui sera mélangée à de la fibre certifiée FSC et de la fibre recyclée aux fins de la déclaration de contenu mixte FSC.

## Comment vendre du bois contrôlé FSC?

- ◆ Seules les sociétés dont la chaîne de traçabilité a été certifiée par le FSC peuvent vendre des fibres ou des produits portant la déclaration « Bois contrôlé FSC ». Aucune étiquette du FSC n'est associée à cette déclaration.
- ◆ La mention de toute fibre ou tout produit vérifié(e) « Bois contrôlé » ne peut figurer que sur des factures dans le cadre de communications interentreprises.
- Le FSC ne permet pas d'apposer l'étiquette « Bois contrôlé » sur des produits destinés aux consommateurs et n'autorise aucune déclaration publique « Bois contrôlé FSC ». De la fibre de bois contrôlé peut être intégrée dans des produits de contenu mixte FSC conformément à la norme du FSC en matière de chaîne de traçabilité (FSC-STD-40-005).
- La société dont la chaîne de traçabilité est certifiée est responsable d'établir si une source de bois donnée est « à risque faible » ou « contrôlée », sous réserve d'une vérification de l'organisme de certification (ou l'auditeur).
- ◆ Un code de bois contrôlé FSC (ex. : XXX-CW-#####) doit être émis par toute société qui souhaite faire une déclaration de contenu FSC en lien avec du « bois contrôlé FSC ». Ladite société doit aussi avoir une chaîne de traçabilité certifiée.

## Comment mener une évaluation des risques de bois contrôlé?

1. **ÉTABLIR** le pays d'origine d'une fibre non certifiée
2. **ÉVALUER** si le pays d'origine peut être qualifié de « pays à risque faible » pour toutes les catégories de bois contrôlé FSC. Utiliser les indicateurs de risque se trouvant à l'annexe 2 de la norme FSC-STD-40-005
  - ◆ Si « à risque faible » pour toutes les catégories = bois contrôlé
  - ◆ Si NON « à risque faible » pour toutes les catégories, passer à l'étape 3
3. **IDENTIFIER** la province, l'écorégion ou le district de gestion forestière d'où provient la fibre non certifiée
4. Mener une **VÉRIFICATION** pour toute catégorie n'ayant pas la qualification « à risque faible » conformément à l'annexe 3 de la norme FSC-STD-40-005

Pour plus d'information et de l'aide, télécharger la Matrice d'information sur le bois contrôlé à :  
<https://ca.fsc.org/controlled-wood.198.htm>

## Évaluation de risques nationale pour le bois contrôlé

À l'assemblée générale 2011 du FSC, les membres du FSC ont adopté la résolution de politique n° 51 pour « renforcer le système de bois contrôlé ». Notamment, cette résolution révise la norme en matière de bois contrôlé (FSC-STD-40-005), passe en revue les évaluations de risques existantes, supprime progressivement les évaluations de risques élaborées par les sociétés elles-mêmes et prévoit l'élaboration d'évaluations de risques nationales pour le bois contrôlé FSC d'ici le 31 décembre 2014.

L'élaboration par le FSC Canada d'une évaluation de risques nationale pour le bois contrôlé aidera le FSC à appliquer ses normes et ses politiques de façon cohérente.

## Liens importants et références

- ◆ Normes du FSC en matière de bois contrôlé :  
<https://ca.fsc.org/controlled-wood.198.htm>
- ◆ Matrice d'information sur le bois contrôlé du FSC Canada : <https://ca.fsc.org/controlled-wood.198.htm>
- ◆ Trouvez des entreprises dont la chaîne de traçabilité et le bois contrôlé ont été vérifiées et approuvées par le FSC :  
[www.info.fsc.org](http://www.info.fsc.org)
- ◆ Registre mondial des risques forestiers :  
<http://globalforestrisk.nepcon.net>